



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2022

LE VINGT-HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT-DEUX, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle de la Croix des Têtes à Saint-Julien-Montdenis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Chiraze MZATI, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Marie DAUCHY, Clarisse SPAGNOL, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Sophie VERNEY, Marielle EDMOND, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Jean DIDIER, Sophie MONNOIS, Christiane HUSTACHE (arrivée point 20220728\_128), Patrice FONTAINE, Florian PERNET.

Membres absents : Françoise COSTA (procuration Philippe ROLLET), Felicia AZZARITI (procuration Chiraze MZATI), Jean-Marc DUFRENEY, Christian FRAISSARD (procuration Eric FAUJOUR), Mario MANGANO (procuration Clarisse SPAGNOL), Franck LEFEVRE, Hélène BOIS (procuration Danielle BOCHET), Pascal JAMEN, Colette CHARVIN (procuration Marielle EDMOND), Eric VAILLAUT (procuration Florian PERNET), Fabrice BAUDRAY, Daniel CROSAZ.

**Secrétaire de séance : Alain MOREAU**

**Date de convocation : 21 juillet 2022**

**Conseillers en exercice : 41**

**Présents : 29**

**Votants : 36**

N° 20220728	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
124	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<p>« Petite Ville de Demain » - Étude stratégique de revitalisation pré-opérationnelle à une opération de revitalisation du territoire (ORT) – Demande de subventions</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> le programme de revitalisation en 2022 ;</li> <li>- <i>VALIDE</i> le lancement de l'étude stratégique de revitalisation pré-opérationnelle à une ORT ;</li> <li>- <i>APPROUVE</i> le montant affecté à cette étude et les modalités de financement correspondantes ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Le Président à procéder aux demandes de subventions annoncées ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre des études et des conventions précitées.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 34</b>  <b>Madame Sophie VERNEY ne prend pas part au vote.</b></p>
125	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Recrutement en contrat d'apprentissage au sein du service Communication « Maurienne TV »</p> <p>Rapporteur : Danielle BOCHET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DECIDE</i> de recruter une personne en contrat d'apprentissage au service Communication « Maurienne TV » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée de 1 (un) an dans le cadre d'une formation de Bachelor Monteur Numérique. Ce contrat de professionnalisation sera signé avec l'école STUDI ;</li> <li>- <i>DESIGNE</i> le journaliste-reporter d'images au sein de « Maurienne TV », titulaire du grade d'adjoint d'animation, comme maître d'apprentissage ;</li> <li>- <i>DIT</i> que la rémunération de l'apprenti est basée sur un pourcentage du SMIC et varie en fonction de son âge, du diplôme préparé et de l'ancienneté dans le contrat ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dispositif, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation de l'Apprenti et le CNFPT ;</li> <li>- <i>PRECISE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b>  <b>Votants : 35</b></p>

126	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Recrutement d'un agent contractuel journaliste-reporter à temps non complet 50% en accroissement saisonnier d'activité au sein e Maurienne TV</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DECIDE</i> de créer un emploi non permanent de journaliste reporter d'images à temps non complet à hauteur de 50% d'un temps complet à compter du <i>1er octobre 2022</i> dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique pour un accroissement temporaire d'activité ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> le Président à recruter un agent contractuel sur cet emploi, en qualité de journaliste reporter d'images, rémunéré en référence à la grille indiciaire des adjoints d'animation relevant du grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, échelle C2, 8ème échelon, indice brut 430, majoré 380 ;</li> <li>- <i>DIT</i> que le contrat sera établi pour une période de 6 mois maximale à compter du <i>1er octobre 2022</i> ;</li> <li>- <i>DIT</i> que les crédits sont prévus au budget 2022.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 35</b></p>
127	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<p>Recrutement d'un agent contractuel technicien informatique à temps complet en accroissement temporaire d'activité au sein du service Informatique</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>DECIDE</i> de créer un emploi non permanent de technicien informatique à temps complet à compter du <i>1er septembre 2022</i> dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour un accroissement temporaire d'activité ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> le Président à recruter un agent contractuel sur cet emploi, en qualité de technicien informatique rémunéré en référence à la grille indiciaire des techniciens territoriaux catégorie B, 1<sup>er</sup> échelon, indice brut 372, majoré 343 ;</li> <li>- <i>DIT</i> que le contrat sera établi pour une période de 6 mois, renouvelable, à compter du <i>1er septembre 2022</i> ;</li> <li>- <i>DIT</i> que les crédits sont prévus au budget 2022.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 35</b></p>
128	<b>COMMANDES PUBLIQUES</b>	<p>Contrat de concession pour l'exploitation des services réguliers de transport urbain et de transport à la demande – Approbation du choix du délégataire</p> <p><i>Rapporteur : Florian PERNET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> le choix de la <i>SAS TRANS-ALPES</i> comme concessionnaire pour l'exploitation des services réguliers de Transport Urbain et de Transport A la Demande ;</li> <li>- <i>APPROUVE</i> le projet de contrat de concession à conclure avec la <i>SAS TRANS-ALPES</i> représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre DELEGLISE ;</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b></p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer le contrat de concession, ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.</li> </ul>	
129	<b>COMMANDES PUBLIQUES</b>	<p>Contrat de concession pour l'exploitation de la ligne régulière de voyageurs au départ de la gare routière de Saint-Jean-de-Maurienne et à destination des Karellis –  Approbation du choix du délégataire</p> <p><i>Rapporteur : Florian PERNET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> le choix de la <i>SAS TRANS-ALPES</i> comme concessionnaire pour l'exploitation de la ligne régulière de voyageurs au départ de la gare routière de Saint-Jean-de-Maurienne et à destination des Karellis ;</li> <li>- <i>APPROUVE</i> le projet de contrat de concession à conclure avec la <i>SAS TRANS-ALPES</i> représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre DELEGLISE ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer le contrat de concession, ainsi que tous les actes subséquents qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b>
130	<b>ÉCONOMIE - COMMERCE</b>	<p>Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et le Groupement des Acteurs Économiques de Maurienne (GAEM) relative à la dynamisation du commerce et du centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne</p> <p><i>Rapporteur : Martine MASSON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> les termes de la convention d'objectifs et de moyens exposée lors du Conseil Communautaire ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer ladite convention.</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b>
131	<b>ÉCONOMIE - COMMERCE</b>	<p>Convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et l'association « La Kaftièr » pour la gestion du coworking</p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> les termes de la convention d'objectifs et de moyens présentée ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i>, Monsieur le Président, à signer ladite convention.</li> </ul>	<b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b>

132	<b>EAU</b>	<p>Convention de mandat pour subvention des usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> la convention de mandat jointe à la présente délibération ;</li> <li>- <i>DONNE DÉLÉGATION</i> au Président pour signer ladite convention avec l'ensemble des propriétaires maitres d'ouvrage éligibles à cette aide ;</li> <li>- <i>PRÉCISE</i> que les montants versés par le Département seront inscrits sur le compte 4582 pour le budget annexe SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN ;</li> <li>- <i>PRÉCISE</i> que les montants versés aux usagers seront inscrits sur le compte 4581 du budget annexe SPANC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b></p>
133	<b>EAU</b>	<p>Modification du règlement du Service de l'Eau</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> la modification du règlement du service de l'Eau potable ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> à signer le règlement du service de l'Eau potable et toutes pièces relatives à ce dossier.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b></p>
134	<b>EAU</b>	<p>Renouvellement de l'adhésion au Groupement d'Intérêt Scientifique « Lacs Sentinelles » - Convention à intervenir entre la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan et ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie</p> <p><i>Rapporteur :</i> Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> le projet de convention avec le Groupement d'Intérêt Scientifique « LACS SENTINELLES » ;</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant pouvant s'y rapporter.</li> <li>- <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à solliciter les soutiens financiers des différents organismes intervenant dans ces domaines.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b></p>
135	<b>MOBILITÉ</b>	<p>Tarifs 2022/2023 – Transport – Lignes régulières : Lignes S31, S32, S33, S34 et les Bottières</p> <p><i>Rapporteur :</i> Florian PERNET</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>APPROUVE</i> les tarifs 2022/2023 pour les lignes régulières S31, S32, S33, S34 et Les Bottières ;</li> <li>- <i>PRÉCISE</i> que ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2022 et resteront valables jusqu'à leur prochaine révision.</li> </ul>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b></p>

136	<b>URBANISME</b>	<p>Délégation du droit de priorité de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan – 3CMA au profit de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section B N°15 d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> et supportant une maison cantonnière d'une surface habitable de 125 m<sup>2</sup></p> <p><i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i></p>	<p>- <i>DECIDE</i> de déléguer l'exercice du droit de priorité dont dispose la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan – 3CMA – au profit de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves, sise Mairie – La Ville à Saint-Sorlin-d'Arves (73530), représentée par son Maire en exercice, Monsieur Fabrice BAUDRAY, pour l'acquisition aux conditions ci-dessus définies, de la parcelle cadastrée section B n° 15, située Lieudit « vers Chadole » sur la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves.</p>	<p><b>Unanimité</b> <b>Votants : 36</b></p>
-----	------------------	--	---	---

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 29 juillet 2022

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

